

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

P. 2 NOUVELLE CONVENTION ENTRE
LA BOURGEOISIE ET LA COMMUNE DE BAGNES
P. 5 DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

CULTURE

P. 10 NATURE, TERRITOIRE ET PAYSAGE

MAGAZINE

P. 12 CONSEIL EXTRA-MUROS À VERSEGÈRES
P. 15 COMMENT VOUS DÉPLACEZ-VOUS?



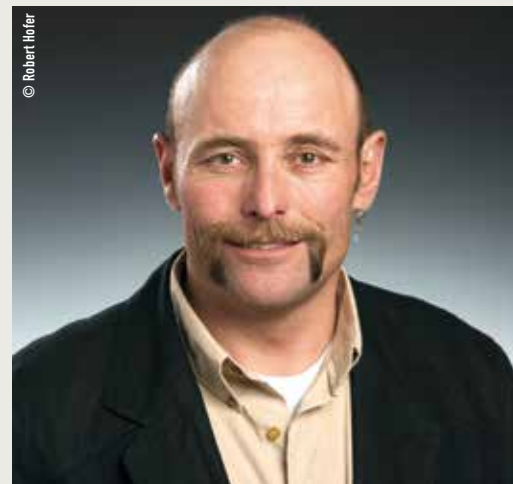
BAGNES infos

LES SPORTS FUNS AU RENDEZ-VOUS ÉTÉ COMME HIVER

En matière de sport, la commune de Bagnes n'a rien à envier à personne, et ce depuis fort longtemps. Mais on ne s'attendait certainement pas à inaugurer en grande pompe un skate-park, d'ores et déjà réputé pour être le plus intéressant 100 kilomètres à la ronde (page 9).

Déjà reconnue pour les possibilités qu'elle offre en hiver aux amateurs de « freestyle », la commune est désormais également un super « spot » pour les accros de skate-board, rollers, BMX et trottinettes. Mieux encore, les infrastructures mises en place à Saint-Marc offrent des possibilités de loisirs que ne touchent pas que les spécialistes, mais véritablement tout le monde. Le parc a été conçu pour permettre à chacun de trouver son plaisir, quel que soit son âge.

Un peu plus haut, Verbier est en train de s'imposer comme l'une des références européennes dans le domaine du VTT, grâce à des pistes vraiment exceptionnelles, comme l'ont souligné de nombreux participants aux Championnats suisses de descente qui se sont déroulés fin août dans la station (page 14).



© Robert Hofer

CHÈRES CITOYENNES ET CHERS CITOYENS,

C'est avec une très grande satisfaction que nous présentons, dans cette édition de Bagnes Infos (pp. 2-4), la nouvelle convention entre la Bourgeoisie et la commune de Bagnes.

Elle clarifie les rôles de chacun. Du point de vue administratif, elle attribue des fonctions clairement déterminées et des moyens adéquats aux collaborateurs de l'Administration communale qui travaillent pour les affaires bourgeoises. Sur le terrain, la convention apporte également des solutions efficaces, par exemple dans le domaine de l'entretien des routes. Enfin, les flux financiers entre l'une et l'autre des parties ont été parfaitement clarifiés.

Cette convention a aussi permis de trouver une solution excellente pour la Maison de commune. La Bourgeoisie en restera propriétaire et la rénovera. Tout le monde sera gagnant, puisque l'Administration communale pourra bénéficier de meilleures conditions de travail au terme des travaux.

Cette convention nous donne surtout des bases saines et solides pour poursuivre notre travail au service des intérêts de Bagnes. Le patrimoine, qui est un bien précieux pour notre population, pourra être mieux protégé et mieux valorisé dans ce nouveau contexte.

Nous sommes très heureux d'avoir pu faire aboutir cette convention durant cette législature. Je tiens à remercier tous ceux qui se sont impliqués dans sa réalisation, très importante pour l'avenir de notre commune.

Chères citoyennes, chers citoyens, je vous souhaite un bel automne.

William Besse, dicastère Bourgeoisie



> NUMÉRO D'URGENCE: 027 777 11 50

Un service de piquet est à disposition des citoyens 24 h/24 h pour les problèmes ou dégâts concernant:
Routes > Déneigement > Irrigation > Cours d'eau > Electricité > Eau potable > Egouts > Chauffage à distance

INFORMATIONS EN CAS DE CATASTROPHE: 0844 811 936

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA BOURGEOISIE

La nouvelle convention entre la Bourgeoisie et la commune clarifie le rôle de chacune d'entre elle et règle avec précision les flux financiers entre les deux entités. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016.



La signature de la nouvelle convention entre la commune et la Bourgeoisie réjouit toutes les parties concernées. « Nous sommes très heureux d'avoir pu aboutir à cette convention durant cette législature. Ça faisait longtemps que nous attendions que ces questions soient réglées. Cette convention donne de l'air et des perspectives à la Bourgeoisie », se réjouit Léonard Perraudin, président de la Commission bourgeoisiale. William Besse, conseiller communal en charge de la Bourgeoisie, abonde dans ce sens: « Avec cette convention, nous avons construit une base de collaboration saine et solide pour l'avenir. » (Voir aussi édito en page 1).

Il faut se souvenir qu'en 2012, le débat avait fait rage dans la commune, lors du référendum communal pour un Conseil bourgeoisial séparé. Les débats avaient montré que beaucoup de choses méritaient d'être clarifiées en vue d'une collaboration plus saine et plus simple entre les deux entités.

MANIFESTE POUR UNE VRAIE COLLABORATION

L'esprit même de la nouvelle convention consiste à favoriser les collaborations pour le bien des citoyens: « Les parties conviennent de collaborer étroitement, de se prêter assistance et de travailler de concert, afin de servir au mieux les citoyens et les Bourgeois de Bagnes. Les parties évitent toute concurrence au sujet de projets immobiliers, sociaux ou de développement économique. »

Pour atteindre ces objectifs, la convention règle très clairement la répartition des rôles et des charges. « Il n'y a pas de bouleversements fondamentaux dans cette convention, il s'agit simplement d'une évolution, souligne Léonard Perraudin. Le but était de régler de manière harmonieuse la collaboration. Jusqu'ici, tout était un peu mélangé et tacite. On a

remis les éléments en place, tant du point de vue immobilier que du point de vue financier ».

La répartition des charges est au cœur de la convention. « La Bourgeoisie donne mandat à la municipalité d'assumer toutes les tâches administratives de la Bourgeoisie » peut-on lire. La commune se chargera du secrétariat, de la comptabilité, de l'encaissement et du paiement des factures, du suivi des locataires d'alpages, du contentieux, de la gestion du personnel de la Bourgeoisie, des assurances, etc. Pour l'accomplissement de ce mandat, elle facturera à la Bourgeoisie un montant équivalent à un poste à plein-temps, soit 90 000 francs, ainsi que 8 000 francs pour l'utilisation de la bureautique et de l'informatique.

Jusqu'ici, les travaux réalisés par la commune en faveur de la Bourgeoisie étaient « noyés » dans les comptes de la commune. Dès l'année prochaine, ils apparaîtront en clair. Ceux qui se souviennent des débats de 2012, qui avaient tourné en guerre des chiffres, relèveront certainement l'intérêt de cette transparence. « Grâce à la convention, tout est beaucoup plus clair, souligne Léonard Perraudin. L'avenir de la Bourgeoisie s'est largement éclairci. On peut aller de l'avant. »

MAISON DE COMMUNE

Le point le plus marquant de cette convention concerne la Maison de commune, qui appartient à la Bourgeoisie. « Sans cette convention, c'est clair, nous n'aurions pas pu envisager d'investir dans la Maison de commune. C'est d'autant plus intéressant que nous n'avions pas initialement prévu d'inscrire ce chapitre dans la nouvelle convention, mais le sujet s'est imposé naturellement et nous avons trouvé des solutions satisfaisantes pour tous », se réjouit Léonard Perraudin. Même son de cloche du côté des autorités communales qui soulignent également l'engagement de Léonard Perraudin dans ce dossier.

Dans le détail, la Bourgeoisie reste donc propriétaire de la Maison de commune qu'elle s'engage à rénover et à louer à la municipalité pour une durée de cinquante ans (jusqu'au 31.12.2065). La Bourgeoisie investira dans le projet de rénovation un maximum de 5 millions de francs, plus ou moins 10 %. Elle recourra à l'emprunt pour la totalité du montant nécessaire, afin de garder ses liquidités actuelles pour d'autres investissements. A l'échéance des cinquante ans, la Bourgeoisie, propriétaire du bâtiment, négociera une prolongation du bail.

De son côté, la commune versera à la Bourgeoisie un loyer annuel de près de 200 000 francs, qui a été calculé avec la plus grande des précisions pour permettre à la Bourgeoisie de rentrer dans

ses frais à l'horizon 2065. La commune assumera, par ailleurs, les frais d'entretien du bâtiment et tous autres frais pendant toute la durée du bail, à l'exception des frais d'entretien de la structure du bâtiment (toit, façades, portes et fenêtres extérieures et murs extérieurs) et des assurances qui sont à charge de la Bourgeoisie.

Avec cet accord, la Bourgeoisie aura donc les moyens d'assumer les intérêts des prêts qu'elle sollicitera.

La conclusion de la convention a donc été déterminante pour l'aménagement de la Maison de commune. Elle permettra d'améliorer les conditions de travail de l'administration, de rénover un objet patrimonial important et d'alléger le programme d'investissements de la commune. Cette dernière s'engage également à revoir les aménagements de la place de la Maison de commune. A noter que l'ancien Café des Amis sera rénové par la commune, alors que le projet de créer un nouveau bâtiment administratif dans le secteur est pour l'instant abandonné.

CHEMINS BOURGEOISIAUX ET BÂTIMENTS

Parmi ceux qui se sont impliqués dans le projet, chacun salue le bon sens qui a prévalu durant tout le processus. Les deux exemples suivants l'illustrent à merveille. La commune était seule utilisatrice de la Gare des Glariers, à Lourtier, qui appartenait à la Bourgeoisie. La Bourgeoisie utilisait la halle à copeaux du Châble, qui appartenait à la commune. Les deux entités ont échangé leurs biens pour se conformer à la réalité de leur utilisation. Une soulte de 211 000 francs sera toutefois versée à la Bourgeoisie pour tenir compte de la valeur des biens qui ont été estimés par des taxateurs officiels.

Un autre serpent de mer occupait les autorités depuis de longues années. Auparavant, la commune et la Bourgeoisie assumaient l'entretien des routes et chemins de la Bourgeoisie au cas par cas, selon leur utilisation. Mais la situation avait quelque chose d'ubuesque sur certains itinéraires, où chemins bourgeoisiaux et routes communales s'entremêlaient, rendant leur entretien compliqué et peu clair. Après bien des réflexions, les rédacteurs de la nouvelle convention ont décidé que « les routes et chemins qui ne sont pas essentiellement à affectation forestière sont entretenus par le Service des travaux publics de la municipalité, sans contrepartie. » Cette convention règle donc des questions que l'« Histoire » avait laissées en plan trop longtemps. « Grâce à ce bon sens, dont nous avons tous fait preuve durant la rédaction de la convention, nous pouvons désormais mieux collaborer pour le bien de tous les habitants, dans la plus grande transparence », conclut Léonard Perraudin. **Charly Veuthey**

QUELQUES AUTRES ASPECTS RÉGLÉS PAR LA CONVENTION

Service forestier

Le Service forestier reste l'activité la plus visible de la Bourgeoisie. Dans cette nouvelle convention, la Bourgeoisie et la municipalité ont convenu de pérenniser le service. Ses collaborateurs sont des employés de la Bourgeoisie. Le Service forestier est dirigé par le garde-forestier et dépend organiquement du Conseil bourgeoisial. La Bourgeoisie donne mandat à la municipalité d'assumer la gestion administrative du personnel du service forestier. Les coûts de gestion sont compris dans les montants payés par la Bourgeoisie à la commune. La Municipalité subventionne le service forestier et ses activités conformément à la législation en vigueur. Au-delà des exigences légales, la municipalité alloue en sus une subvention annuelle à la Bourgeoisie (actuellement 140000 francs) pour l'entretien des forêts. Cette subvention peut être complétée par des subventions extraordinaires. Ces montants permettent d'assurer l'entretien des forêts qui n'est pas subventionné par le canton et d'intervenir en cas de nécessité, comme c'est le cas actuellement suite aux attaques de bostryches et comme c'est toujours le cas après les grandes tempêtes qui frappent périodiquement la vallée.

La structure de fonctionnement reste identique

«Selon l'article 50 LC, les organes de la Bourgeoisie sont :

- 1 L'Assemblée bourgeoisiale, dont les compétences sont décrites dans la Constitution, la LC, la LB et le Règlement bourgeoisial ;
- 2 le Conseil bourgeoisial qui est administré par le Conseil municipal, conformément à l'article 51 LC. Conformément à l'article 51, al. 2 LC, l'Assemblée bourgeoisiale nomme au début de la période administrative une Commission bourgeoisiale. Celle-ci a les attributions suivantes :
 - > La Commission bourgeoisiale, organe consultatif, est consultée ;
 - > lors de toutes décisions stratégiques engageant la Bourgeoisie ;
 - > sur tous les objets de la compétence inaliénable de l'Assemblée bourgeoisiale, selon le Règlement bourgeoisial ;
 - > sur les budgets et les comptes de la Bourgeoisie ;
 - > sur tout autre objet sur lesquels le Conseil municipal souhaite avoir un avis. »

La convention est conclue pour une durée indéterminée

- > Les parties peuvent mettre fin au présent contrat par un accord unanime.

> Chaque partie a la possibilité de dénoncer la présente convention durant les six premiers mois d'une législature pour la fin de la première année de la législature, par pli recommandé adressé à l'autre partie.

> Si le Conseil bourgeoisial entend résilier la présente convention, il devra d'abord demander le préavis de la Commission bourgeoisiale et obtenir l'accord de l'Assemblée bourgeoisiale.

Bâtiments en main de la Bourgeoisie

La Bourgeoisie est propriétaire de bâtiments sur le territoire de la commune de Bagnes. Elle assume toutes les responsabilités découlant de son droit de propriété, notamment, en veillant à un développement harmonieux du patrimoine bourgeoisial et en établissant un programme d'entretien annuel. Ces bâtiments sont entretenus par le personnel municipal sur mandat de la Bourgeoisie. Les prestations du personnel municipal sont facturées à la Bourgeoisie au prix de revient. La municipalité contracte pour le compte de la Bourgeoisie toutes assurances relatives à ces bâtiments; les primes d'assurances sont prises en charge par la Bourgeoisie (à ce jour environ 17000 francs).

TéléVerbier

Par convention avec la Bourgeoisie, TéléVerbier SA s'est engagé à lui payer une redevance annuelle qui tient compte également du territoire municipal. Par convention avec TéléVerbier SA, la municipalité a renoncé à percevoir une redevance pour l'utilisation par TéléVerbier SA de ses terrains municipaux, étant donné que la redevance annuelle due à la Bourgeoisie tenait déjà compte du territoire municipal. La Bourgeoisie donne mandat à la municipalité de gérer ses actions de TéléVerbier SA, sans contrepartie.

Abris pique-nique et îtres

La Bourgeoisie met gratuitement à disposition de la municipalité le terrain nécessaire à la réalisation d'abris pour pique-nique (par exemple Charençon, le Hattey/Verbier, Madzeria). La Bourgeoisie est propriétaire « d'îtres » (abris de bergers) et d'écuries désaffectés ou non sur le territoire de la Commune de Bagnes et assume toutes les responsabilités découlant de son droit de propriété. La municipalité peut allouer à la Bourgeoisie les moyens financiers et autres adéquats pour la remise en état des îtres et des écuries désaffectés ou non, la rénovation et l'entretien de ces îtres et écuries.

L'intégralité du texte de la convention ainsi que les annexes répertoriant les propriétés de la Bourgeoisie sont disponibles sur le site bourgeoisie.bagnes.ch.

> L'AGRÉGATION BOURGEOISIALE EN ACTION POUR LE 200^e ANNIVERSAIRE DE L'ENTRÉE DU VALAIS DANS LA CONFÉDÉRATION

L'agrégation bourgeoisiale est proposée habituellement aux tarifs suivants :

Valaisan seul
CHF 4000.–

Couple valaisan
CHF 6000.–

Conjoint (valaisan) d'un(e) bourgeois(e) de Bagnes
CHF 2000.–

Enfant majeur valaisan (18 à 25 ans) reçu avec ses parents
CHF 1500.–

Enfant valaisan jusqu'à 18 ans
CHF 600.–

Enfant (18 à 25 ans) dont un parent est bourgeois
CHF 600.–

Déductions pour toutes les catégories :

Dès 10 ans de domiciliation sur la Commune de Bagnes :

Déduction de CHF 100.–/année

Montant maximal de la réduction = 50% des tarifs de base

Durant une année, un tarif préférentiel est proposé, pour pouvoir intégrer l'agrégation bourgeoisiale à un tarif préférentiel, il faut :

- être résident à Bagnes depuis cinq ans au moins
- avoir au moins 2 grands-parents qui sont (ou étaient) Bourgeois

Au tarif préférentiel suivant :

CHF 200.– par personne, mais au maximum CHF 800.– pour une famille.

DE L'ENTRETIEN DES FORÊTS À LA TAILLE DES MÉLÈZES

Le Service forestier de Bagnes s'engage pour la protection et l'entretien des forêts privées et publiques. Mais pas seulement. Il propose aussi de nombreuses réalisations en mélèze ainsi que du bois de feu en bûches, pour passer l'hiver au chaud.



L'automne s'installe et, dans l'imposant hangar du Service forestier en rondins de mélèze, les stères de bois s'amassent. Les bûches coupées l'hiver dernier seront bientôt sèches, elles serviront à réchauffer les foyers de la vallée dès les premiers froids. « C'est une de nos nombreuses activités. Nous transformons uniquement du bois de nos forêts pour promouvoir la matière locale. C'est de l'épicéa. Il est certes un peu moins calorifique que le hêtre mais il convient très bien pour les fourneaux », explique Paul Deslarzes, responsable du Service forestier. Depuis 2010, les bûcherons de Bagnes proposent ainsi ce produit aux citoyens de la vallée qui en demandent toujours plus. « La demande a doublé. Les gens semblent apprécier ce bois qui crépite en cheminée et crée une vraie atmosphère dans les maisons, plutôt que de consommer du hêtre provenant du Plateau suisse. » 450 m³ d'épicéa finissent ainsi en fourneaux. Le même volume est transformé en copeaux destinés au C.O. de Bagnes-Vollèges et à l'école de Bruson.

UNE FORÊT JEUNE ET SAINÉ

Fournir du bois de chauffage est une des nombreuses tâches effectuées sur l'année par la quinzaine de forestiers bûcherons que compte le service. Leur mission principale, en tant qu'entité publique dépendante de la Bourgeoisie de Bagnes, ainsi que du Service des forêts et du paysage du Canton, reste la protection et la conservation

des 3200 hectares de forêts de la vallée. « Notre objectif est de maintenir une forêt saine, avec une diversité des essences et des stades de développement, afin qu'elle joue son rôle naturel de protection contre les avalanches, les chutes de pierre, etc. », détaille le garde forestier Stéphane Latapie. 85 % de la surface forestière bagnarde est d'ailleurs constituée de peuplements protégeant directement des infrastructures et des zones habitées. De mai à novembre, la lutte contre le bostryche, les coupes d'éclaircies et les remises en état après des intempéries occupent les employés. Les forêts privées sont également incluses dans leurs périmètres d'action. « 500 hectares appartiennent à des privés mais sont englobés dans les projets sylvicoles. Dans le jargon, on appelle cela les < botza > ».

LE MÉLÈZE TRAVAILLÉ ET SCULPTÉ

Si la plus grande partie de la forêt est peuplée d'épicéas, utilisés comme bois de chauffage ou revendus à des scieries, 4 % des arbres sont des mélèzes. Et ces derniers, particulièrement appréciés pour leur résistance aux intempéries, sont employés pour la fabrication d'objets. Devant le hangar du Service forestier, des ébauches de bancs, bacs à fleurs ou bassins témoignent d'ailleurs de cette activité. « Dernièrement, nous avons façonné onze bassins pour l'alpage de Mille », raconte Paul Deslarzes. Du tronc brut, il faut d'abord ôter l'écorce, puis l'aubier (la partie blanche plus fragile), pour arriver au bois de cœur dans lequel les forestiers taillent. « Ceux qui croient que les travaux au hangar sont plus reposants qu'en forêt se trompent ! Enlever les premières couches du tronc, puis manier la tronçonneuse, requiert de la force et de la précision. » Les objets sont ensuite poncés, vernis ou huilés en fonction de la demande des clients. Au Service forestier, chaque pièce est unique, pour satisfaire au mieux la volonté des commanditaires, privés ou publics. **SD**



NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil général du 17 juin 2015
et du Conseil communal du 19 mai au 1^{er} septembre 2015

DÉCISIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

- > Le CG accepte à l'unanimité les comptes 2014 de la Municipalité et des Services industriels.
- > Il accepte par 37 voix favorables et 2 abstentions le crédit supplémentaire de CHF 500000.– pour la canalisation d'eau reliant « La Tarpe » au torrent de Bruson.
- > Il accepte par 36 voix favorables et 3 abstentions la première phase du mandat attribué à Schwarz & Co, d'un montant de CHF 160000.– TTC, pour analyser le retour de concession des FMM/Mauvoisin.
- > Il accepte par 34 voix favorables, 2 abstentions et 3 contre, l'acquisition d'une dameuse pour la piste de ski de fond de Plamproz, pour un montant de CHF 67000.– TTC.
- > Il accepte par 26 voix favorables, 11 abstentions et 1 contre, l'acquisition des parcelles n^{os} 1414, 1417, 1457, 4400 et 1542, pour un total de 3609 m², sises à Verbier, à proximité du Centre sportif, pour un montant total de CHF 8050000.–.
- > Il accepte par 37 voix favorables et 2 abstentions le principe de concession de turbinage des torrents de Bruson et Versegères.

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

> 19.05.15

RH

Le CC décide les engagements suivants:

- > Prolongation de l'engagement temporaire de Sonia Tissières, du 1^{er} mai 2015 au 31 juillet 2016, comme collaboratrice au sein du bureau de l'Office de la population à Verbier.
- > Sarah Nicolet au poste vacant d'éducatrice à 60 % à la crèche du Mayen des Crouès/Verbier.
- > Patricia Masson au poste d'aide-concierge à 15 h/semaine au C.O., en prévision du futur départ à la retraite de Marika Gaggiani.
- > Fanny Perraudin comme enseignante pour les classes 8H Bruson et 5/6H de Bruson (14 périodes). De plus, un poste d'apprenti-concierge sera mis au concours.

Téléski de Fionnay: déplacement du téléski à Lourtier

Le CC accepte le déplacement du téléski de Fionnay pour prolonger celui de Lourtier.

Piste de ski de fond de Champsec et Plamproz

Le CC approuve l'acquisition d'une dameuse de fond d'occasion pour le site de Champsec. L'ancienne machine de Champsec sera utilisée pour la piste de Plamproz.

Location dépôt Périn/Verbier (ancien local parapente)

Le CC accepte de proposer en location au Verbier Festival le dépôt de Périn pour y entreposer leur matériel et ainsi libérer le dépôt de Prarreyer pour la SD Val de Bagnes.

Contrat de location de l'Espace Saint-Marc/nacelle

Le CC fixe le tarif à CHF 100.–/h pour la location de la nacelle et du concierge agréé à son utilisation.

Naturalisation

Le CC octroie le droit de cité à M. et M^{me} Francis De Rambures, à M. et M^{me} Samuel Pethebridge et à leurs enfants Karin, Eliza, Jacob, Kyra et Bruce Weber et son fils.

Comptes 2014 de la Bourgeoisie

Le CC approuve les comptes bourgeoisiaux 2014 présentant un total des charges sans amortissements de CHF 2532477.40 et un total des revenus de CHF 2741533.85. Les excédents de revenus s'élèvent ainsi à CHF 209056.45.

Au chapitre des investissements, le total des dépenses se monte à CHF 470754.75, pour des recettes de CHF 16000.00, d'où un investissement net de CHF 454754.75.

La fortune nette de la Bourgeoisie s'élève au 31.12.2014 à CHF 8008515.00.

Convention Commune – Bourgeoisie

Le CC valide la convention Commune – Bourgeoisie. Cette dernière règle les activités, engagements et flux financiers entre les deux entités. Elle a été approuvée en Assemblée bourgeoise le 10 juin 2015 et par le Conseil général le 30 septembre 2015. Cette convention fait l'objet d'une présentation complète en page 2 du présent « Bagnes Infos ».

> 26.05.15

RH – Service des contributions

Le CC nomme Fabio Diamantini comme taxateur à 100%, en remplacement de Florence Roserens, démissionnaire. Son activité a débuté en août 2015.

Retour de concession des FMM/Mauvoisin

Le CC accepte la première phase du mandat attribué à Schwarz & Co pour analyser le retour de concession des FMM/Mauvoisin. Cette société est spécialisée dans le domaine de l'énergie et est dirigée par François Fellay. Elle viendra en soutien d'un groupe de travail « Task Force » pour ce dossier stratégique de notre commune.

> 02.06.15

Voirie – dépose illicite de déchets de chantier et de gazon dans des Moloks

Le CC confirme les amendes de CHF 300.– à une entreprise et à un privé pour avoir déposé ces matériaux qui n'ont rien à faire dans un Molok. Ils doivent être acheminés à la décharge et dans les points de récolte des déchets verts.

C.O.: prix des repas – études surveillées des élèves

Le CC accepte le prix de:

- > CHF 4.50/repas pour les élèves qui ne peuvent pas rentrer à midi (obligatoire car éloignement géographique).
- > CHF 10.50/repas pour les autres élèves (service aux parents), soit CHF 9.–/repas et CHF 1.50 pour la prise en charge de l'enfant.
- > CHF 1.– l'étude surveillée des enfants contraints en raison de transport différé.
- > CHF 2.– l'étude surveillée des autres enfants (service aux parents).

Décharge des Creux à Sarreyer – convention Grande Dixence (GD)

Le CC approuve la convention entre la Commune et la GD permettant de régulariser définitivement la situation de la décharge des Creux à Sarreyer. La GD versera pour solde de tout compte un montant de CHF 450000.– à la Commune.

Patente – demande d'autorisation d'exploiter

Le CC accorde une autorisation d'exploiter à:

- > La Pizzeria du Pont au Châble à Ismael Mesquita Correira.
- > La Cabane de Louvie à Claudia Filliez.
- > Le Couloir au Châble à Stamatia Trialoni.

> 09.06.15

Alpage de la Heu de Fionnay de Jean-Daniel Fellay

Le CC a loué la Heu de Fionnay à Jean-Daniel Fellay pour l'estivage 2015.

> 16.06.15

Rue de Médran à Verbier: inscription de servitude de passage entre les parcelles n^{os} 487 et 490

Le CC accepte la construction d'un trottoir en pavés, avec inscription d'une servitude de passage, sur les parcelles privées n^{os} 487 et 490, devant les immeubles Rosalp (rue de Médran/Verbier), à la charge de la Commune de Bagnes, pour garantir l'accès aux piétons.

Club de natation « Natation-Entremont » – statuts

Le CC accepte les statuts du Club de natation « Natation Entremont », ainsi que le planning d'utilisation de la piscine du Centre sportif.

WC publics Skate-park – parking Espace Saint-Marc

L'aménagement de WC publics dans la zone Parking-Espace Saint-Marc sera porté au budget 2016. Dans l'intervalle des WC provisoires seront mis en place.

Eglises et chapelles: travaux 2015

Le CC accepte les travaux d'entretien des églises et chapelles suivants:

- > Cure du Châble (escalier et barrière): CHF 9500.–
- > Statue de Verbier-Village (réfection complète de l'oratoire): CHF 20000.–
- > Verbier-Station (peinture du clocher): CHF 20000.–
- > Verbier-Village (réfection de la sono): CHF 29000.–

RH

Le CC préavis favorablement l'augmentation de 1 EPT pour la STEP et 0,5 EPT pour l'administration du Service eaux et assainissement. Cette augmentation de poste devra être approuvée en décembre prochain par le Conseil général dans le cadre du processus budgétaire 2016.

Restaurant du Centre sportif

Le CC approuve les comptes 2014/2015 présentant une perte d'exploitation dont une partie sera prise en charge par la Commune, selon les modalités de la convention avec les exploitants Eldora. Les pertes sont en particulier dues aux travaux importants engagés sur ce site et qui gênent passablement l'exploitation du restaurant. Par ailleurs, des heures d'ouverture larges sont imposées à l'exploitant par la Commune.

> 07.07.15

Don à la Bourgeoisie d'un botza au Dierrou – parcelle n° 14268 – propriété de Ramseier Gilberte

Le CC accepte de reprendre gratuitement la parcelle n° 14268, propriété de Gilberte Ramseier, dans les Mayens du Châble.

Zone 30 km/h – traitement de demandes de stationnement

Le CC accepte, sur le principe, le marquage de places de parc privées qui empiètent en partie sur le domaine public, moyennant une convention stipulant qu'en tout temps, la Commune peut dénoncer l'autorisation de parquer délivrée à bien plaisir.

Chaque demande fera l'objet d'une décision communale, qui tiendra compte de la configuration des lieux et de ses aspects sécuritaires.

Octroi du droit de cité

Le CC octroie le droit de cité à:

- > Teicher Charles, Verbier.
- > Pereira Gonçalves José Manuel, Pereira Ribeiro Gonçalves Sonia Paula, Ribeiro Gonçalves Joao Miguel, Ribeiro Pereira Gonçalves Rodrigo Manuel, Verbier.
- > Sartre Valérie, Bruson.
- > Costa Ferreira Ricardo Jorge, Bruson.

Pistes VTT

Le CC mandate le bureau Drosera pour l'étude d'un projet pour débutants et familles de pistes vertes entre les Ruinettes et Verbier.

Musée de Bagnes: demande de location

Le CC accepte de louer l'espace du Musée de Bagnes pour des événements culturels privés, dans un cadre très strict, au tarif horaire de CHF 60.– pour la surveillance/conciergerie du bâtiment.

Statuts de l'Association des écoles obligatoires Bagnes-Vollèges

Le CC valide les statuts de l'Association des écoles obligatoires Bagnes-Vollèges qui ont été présentés et approuvés par le Conseil général le 30 septembre 2015.

Hôtellerie de Bagnes: étude

Le CC mandate la Société Suisse de Crédit hôtelier pour un rapport des hôtels de Bagnes, dans le cadre de la mise en place d'une aide communale à l'hébergement touristique (hôtellerie).

Fermeture des routes d'altitude

Le CC décide de revenir sur sa décision et de maintenir la pratique des années précédentes pour les routes du Scex Blanc, de Mille et des Shlérondes, à savoir l'interdiction de circuler, à l'exception des véhicules agricoles et ayants droit, conformément aux panneaux de circulation existants.

Il s'agit donc pour:

Les Mayens-Ruinettes-La Chaux: statu quo. Pendant la période d'ouverture des remontées mécaniques par TVSA (pour 2015 – du 4 juillet au 21 septembre), ouverture de la route à la circulation jusqu'à 9h30, puis dès 16h30 pour la voie montante et dès 14h30 pour la descente.

Shlérondes-La Chaux: Interdiction de circuler sauf véhicules agricoles et ayants droit.

Routes de Mille et Scex Blanc: interdiction de

circuler sauf véhicules agricoles et ayants droit.
Route de Chanrion: statu quo, soit route fermée, sauf ayants droit et professionnels locaux avec une licence annuelle de CHF 300.–.

Agrandissement/rénovation du Centre sportif

La Société DAR (architectes) a cessé son activité et se retire du projet du Centre sportif. Le CC confie ce mandat au bureau d'architecture Philippe Bruchez, déjà en charge de la direction des travaux, compte tenu de l'état très avancé de ce projet sur le plan architectural. Le CC demande au bureau Bruchez de s'adjoindre également les services de Grégoire Farquet, architecte EPFZ.

Ecole de Versegères

Le CC retient le bureau FIMA pour la direction des travaux de ce projet, en soutien au bureau d'architectes MARCH, primé par le concours.

> 21.07.15

RH

Le CC accepte de porter au budget 2016 une majoration de 1.3 % de la masse salariale (1 % pour les augmentations réglementaires et 0,3 % pour les augmentations ponctuelles). Il approuve l'augmentation de travail de 5 % pour Monique Bruchez, responsable RH, qui travaillera donc dès le 1^{er} janvier 2016 à 85 %. Le CC nomme Erika Leuba comme concierge aux Moussaillons à 80 %, en remplacement d'un poste vacant.

Aménagement d'une aire de stationnement à Verbier-Village (église de Verbier-Village)

Le CC accepte le versement forfaitaire de CHF 50000.– en compensation de l'inscription de la servitude en faveur de la Commune sur la parcelle n° 15492, propriété de la Paroisse de Verbier, pour l'aménagement de 8 places de parc y compris 1 place pour personnes handicapées.

Patentes

Le CC accorde une autorisation d'exploiter:

- > A Olivier Emch pour l'exploitation de l'ancien restaurant Chez Valérie à Bruson sous le nom de Brooter's.
- > A Arthur Maret pour l'exploitation de l'établissement Chez Eddy à Bruson, jusqu'à 24h (22h pour la terrasse).

Réglementation pour les tirs au canon lors de fêtes patronales

Le CC demande aux organisateurs, pour des raisons de sécurité, d'obtenir une autorisation de la police cantonale.

Zones 30 km/h: signalisation – homologation des parkings communaux à max. 48 h dans les villages de Prarreyer, Versegères, Lourtier, Sarreyer et Fontenelle

Le CC accepte le plan de priorité de mise en place des zones 30 km/h dans les villages de Prarreyer, Versegères, Lourtier, Sarreyer et Fontenelle selon l'ordre suivant :

- > Homologation des parkings communaux à max 48 h pour les 5 villages.
- > Mise en place de la signalisation zone 30 km/h dans les villages.
- > Prévention par la police municipale avec demande de régularisation des places de parc privées qui empiètent en partie sur le domaine public.
- > Mise en application de la signalisation avec répression si nécessaire.

Passage piétons et arrêt de bus – La Montoz

Le CC décide de maintenir l'arrêt de bus à La Montoz, sans passage piétons, selon les nouvelles directives du Canton.

> 18.08.15

Bâtiment agri-touristique de la famille Blaise Collombin - Médières

Le CC accepte de subventionner la partie agri-touristique du projet de la famille Blaise Collombin à 25 %, avec un montant maximum.

Agrandissement du local à lait du Vacheret

Le CC accepte de subventionner à hauteur de 20 % des coûts de l'agrandissement du local à lait du Vacheret devisé à CHF 100 000.–.

Refroidisseur à lait pour l'alpage des Grands-Plans et laiterie de Verbier

Le CC accepte de subventionner le refroidisseur à lait utilisé l'été aux Grands-Plans et l'hiver au local de coulage de Villette à hauteur de 20 %.

Etable des mayens de Blaise Collombin

Le CC accepte de subventionner, selon la directive communale, 25 % du coût de construction du projet d'une étable aux Mayens de Cly/Verbier de Blaise Collombin.

Parcelles agricoles pentues

Le CC accepte, afin d'inciter l'entretien des terrains pentus, de subventionner les machines qui permettent de le faire de manière mécanique (par soufflerie ou par râtelage mécanique), à hauteur de 20 %, mais au maximum de CHF 2000.–/machine.

RH

Le CC nomme Tristan Larpin, géographe UNIL, comme nouvel aménagiste communal.

Le CC accepte, suite au départ de Marc Maret, d'augmenter le temps de travail de David Maret de 20 % aux Dangers naturels, soit de fixer son taux d'activité à 70 %.

Il accepte la diminution du taux de travail de secrétariat de Nathalie Besson au Service de police de 80 % à 60 % et l'augmentation de celui de Sabine Masson Monnet de 50 % à 60 % et ce dès le 1^{er} octobre 2015.

Il accepte l'engagement de Sébastien Corthay (auxiliaire des Sentiers pédestres) pour l'hiver 2015-2016 auprès du Service de police.

Il décide également l'engagement temporaire de Thierry Carron à la voirie pour l'hiver 2015-2016 et ce au vu de l'arrêt maladie d'Alby Filliez.

Vu le futur départ à la retraite de Patrick Messeiller, le CC nomme Bertrand Deslarzes, attaché culturel et Joël Sciboz, directeur de l'OT, porte-paroles de l'état-major intercommunal en cas de crise.

Terrain de foot synthétique de Saint-Marc: location

Le CC accepte les décisions suivantes prises dans le cadre de l'utilisation du terrain de foot synthétique de Saint-Marc, à savoir :

- > Mise en place d'un site internet de réservations géré par le FC Bagnes.
- > Mise en place des tarifs de location du terrain synthétique de foot de Saint-Marc suivants :
 - CHF 150.–/heure
 - CHF 250.–/2 heures
 - CHF 100.–/heure supplémentaire
 - CHF 300.–/le match
 - CHF 100.–/le match junior

8 locations donnant droit à une gratuité.

Le déblaiement des neiges sera assumé par l'entreprise Pascal Deslarzes. Il est précisé que si les frais de déblaiement sont trop importants, le terrain ne pourra pas être loué.

Il accepte que la gestion du nettoyage des vestiaires soit du ressort des collaborateurs de la buvette, en cas d'ouverture de celle-ci, sinon en cas de fermeture, de la responsabilité du concierge Pierre-Jules Garlet.

Les voitures ne pourront plus accéder au terrain et devront utiliser le parking de Saint-Marc.

Midnight Bagnes

Le CC accepte de renouveler son soutien au programme Midnight Bagnes par un montant de CHF 30 000.–/an, avec une participation de la Commune de Vollèges de CHF 4500.–.

Calendrier des manifestations

Le CC accepte la mise en place d'une directive communale gérant la planification du calendrier des manifestations et la réservation des salles communales, dont les critères principaux sont les suivants :

- > Réinstauration d'une séance officielle de planification du calendrier des manifestations.
- > Participation obligatoire des sociétés à cette séance.
- > Il sera tenu compte des 4 manifestations habituelles qui reviennent chaque année.
- > Priorité, en principe, aux sociétés présentes à la séance de planification. Les sociétés non présentes à la séance, mais excusées, n'ont pas la priorité. Ainsi, pour les manifestations locales, aucune réservation anticipée ne pourra se faire avant cette séance. Les grosses manifestations sont gérées de manière différente.

Tarifs électricité 2016

Le CC approuve les tarifs d'électricités 2016 qui présentent une légère baisse d'environ -5% résultant d'une diminution de la composante énergie.

Zone source de Bocheresse

Le CC approuve le projet de délimitation de zone de la source de Bocheresse, sise sur la parcelle n° 6027, propriété de la Bourgeoisie de Bagnes, considérée d'intérêt public puisqu'elle constitue l'unique alimentation en eau potable des hameaux du Brecholat et de Bonatchiesse, ainsi que du camping communal.

Patentes

Le CC accorde une autorisation d'exploiter à :

- > La Galerie du chocolat à Verbier au nom de Michel-Ménière Térance.
- > Une partie de la boutique Vinabagnes à Verbier en bar avec consommation sur place jusqu'à 21 h à Pascal Lelong.
- > La Brasserie 1 (anciennement les Ruinettes) au Châble au nom de Johan Rieder.

Circulation et parcage à Verbier

Le CC, afin d'empêcher le parcage sur les trottoirs des rues de Médran et de la Poste, accepte l'investissement de CHF 53 000.– pour la mise en place de mobilier urbain, accompagné de panneaux lumineux (radar préventif avec Smiley). Il est rappelé la gratuité de la première heure du parking de l'Ermitage.

Elèves scolarisés hors commune: participation communale

Le CC accepte, dès la rentrée scolaire 2015-2016, les prises en charge suivantes :

- > Préapprentissage: frais d'écolage, frais de transport pour les jours de cours (2x/semaine) et frais de repas à hauteur de 70 %.
- > 10^e année linguistique: frais d'écolage à hauteur de CHF 2000.-, frais de transport (1 aller-retour/semaine), les frais de repas restant à charge des parents.
- > ERVEO: frais d'écolage à hauteur de CHF 2000.-, frais de transport effectifs, les frais de repas restant à la charge des parents.
- > Les remboursements de frais se font à la fin de l'année scolaire.

49^e fête de chant du Bas-Valais du 29 avril au 1^{er} mai 2016 - Cœurs Unis de Champsec

Le CC accepte de soutenir cette importante manifestation, selon les directives communales, à hauteur de CHF 10000.-.

Expertise construction

Face aux questions qui se sont posées quant au respect de l'autorisation de construire et au fonctionnement de la Commission et du service des constructions, le CC a décidé de confier le mandat d'expertise à un juriste et à un architecte extérieurs à la commune (Léonard Bender et Pierre-André Veuthey). Dans ce cadre-là, Jean Baillod, président de la Commission des constructions a décidé d'abandonner, le temps

de l'expertise, la présidence de ladite Commission. Le président de commune, Eloi Rossier a accepté d'assumer la responsabilité politique de l'expertise.

Le mandat confié analysera en priorité tous les cas avérés de non-respect de l'autorisation de construction et vérifiera ensuite si le processus décisionnel et le cadre légal ont bien été respectés.

> 01.09.15

Parcelle cantonale n° 16700, de 3242 m² à Médières

Le CC accepte l'acquisition de cette parcelle cantonale pour le prix de CHF 10.-/m² pour régulariser la situation du bassin d'eaux pluviales des SIB.

Adjudications - du 19 mai au 1^{er} septembre 2015

DATE	DOMAINE	LIEU / SECTEUR	TYPE DE TRAVAUX	ENTREPRISE	ÉTAT
19.05.15	Bâtiments	Le Châble, Crèche les Moussaillons	Monte-charge	Techlift Sàrl	En cours
19.05.15	Bâtiments	Grenier du Giétroz	Réfection du grenier du Giétroz	Olivier Rossier	En cours
19.05.15	Bâtiments	Cure, le Châble	Réfection du toit de la cure	Karlen et Cie SA	En cours
19.05.15	Bourgeoisie	Médières Forêt du Verneys	Travaux de débardage	Rotex Helicopter AG	Réalisé
19.05.15	Bourgeoisie	Forêt de Moay	Travaux de débardage	Eagle Valais	Réalisé
26.05.15	Energie	Profray	Fourniture et montage du module	BES, Wittenbach	Octobre novembre
16.06.15	Am. du territoire	Camping	Acquisition d'une borne pour camping-cars	Euro-relais	En cours
16.06.15	Energie	Verbier/Brunet	Montage, essais et mise en service du nouveau poste de couplage	Alstom Grid AG	En cours fin été 2016
16.06.15	Bâtiments	Espace Saint-Marc Le Châble	Pose de barrières de sécurité supplémentaires pour les gradins	Sogemat SA	En cours
16.06.15	Batiments	Espace Saint-Marc Le Châble	Acquisition de 100 tables supplémentaires en plastique	Aude Plastique	Réalisé
07.07.15	Travaux publics	Chemin de Chevillard Verbier	Travaux de réfection et canalisation	Gaillard Stanislas	En cours
07.07.15	Travaux publics	Route de la Marlénaz Verbier	Pose d'un tapis bitumineux	Sabeco SA	Septembre
07.07.15	Energie	Verbier/Brunet	Divers appareils pour le poste de couplage 65KV de Brunet	ABB	En cours fin été 2016
21.07.15	TP	Verbier village	Déneigement de Verbier Village	Gaillard Fils & Cie	Hiver 2015-2016
21.07.15	TP	Torrent de Montagnier Route du Soleil	Travaux de réfection	Manenti-Farquet & Cie SA	Octobre
18.08.15	Energie	Torrents de Verbier	Filtres automatiques pour le dessablage des eaux	EIG Krustag	Novembre
18.08.15	Bâtiments	Fontenelle	Réfection des façades de l'Ecole	Fellay Bruchez SA	Septembre
18.08.15	Bâtiments	Médières	Réfection des façades de l'Ecole	Dominique Muscianesi	Septembre
18.08.15	Bâtiments	Sarreyer	Réfection des fenêtres de la salle villageoise	Carron Benoît	Octobre
18.08.15	Energie	Le Cotterg	Réfection du chemin du Reposoir	Manenti-Farquet SA	En cours
01.09.15	Travaux publics	Champsec	Réfection de la rue des fontaines	Victor Bruchez SA	Septembre

BAGNES, CAPITALE DE LA RACLETTE ET DES SPORTS FUNS

Un tout nouveau skate-park est mis à disposition des amateurs de tous âges à proximité de l'Espace Saint-Marc. Officiellement mis en service le 12 septembre, il s'affirme déjà comme un vrai succès.



Sur leur skate-board, à rollers, à VTT ou à trottinette, les jeunes se sont bien approprié le site depuis quelques semaines déjà. Ils viennent des villages d'Entremont, mais aussi de l'arc lémanique et de tout le Valais. Ces aménagements répondent à une demande adressée à la commune l'an passé, par une pétition munie de plus de 600 signatures. L'idée d'installer une rampe de skate près de Saint-Marc s'est assez vite imposée. Mais dans la foulée, les initiateurs ont convaincu les autorités de réaliser un vrai projet d'envergure, global et cohérent, sur cette parcelle vouée aux sports populaires et aux divertissements.

UN PROJET FÉDÉRATEUR

De 40 000 au départ, le budget est donc passé à 600 000 francs... pas tout à fait comme une lettre à la poste mais presque! En décembre 2014, les deux tiers des conseillers généraux ont accepté l'amendement permettant d'avaliser cette rallonge budgétaire conséquente. Pour un projet de cette ambition, il s'est réalisé en un temps record. La commune de Bagnes a mis la plus grosse part (plus de 80%) mais Vollèges et le Canton ont également participé, ainsi que deux associations de commerçants de Verbier. La décision de Sembracher est encore attendue.

« Tout au long du processus, nous n'avons eu que des portes ouvertes » affirme François Roux, élu au législatif de la commune, qui s'est mobilisé pour cette aventure aux côtés de son

ami Micky Manenti. Mordus de skate depuis tout petits, les deux compères âgés aujourd'hui de 38 et 40 ans ont offert leur temps et leurs compétences. Tous deux entrepreneurs, ils préférèrent insister sur leurs qualités de père de famille qui les ont sans doute motivés à s'investir dans une telle aventure. « C'est la première vague du skate, celle qui a fait ses armes dans les années 90, qui donne un coup de pouce à la nouvelle génération », sourit Mathieu Rouiller de Levitation à Martigny. Organisateur d'événements liés au skate et au

ride, il salue le fait que ce parc ait été conçu dans une vision d'ensemble, intégrant aussi la scène spécialisée. « Le résultat, on le voit aujourd'hui : c'est une vraie fête familiale », commente cet usager averti.

PEU D'ÉQUIVALENT EN SUISSE

Il y a de quoi occuper les tout-petits sur la place de jeu conçue en collaboration avec les puéricultrices de la commune. Tout près, la piste de pump track est investie par les jeunes amateurs de trottinette et autres rollers, tandis que leurs aînés s'éclatent sur les pentes du bowl adjacent. Si l'on en croit les deux porteurs de projet, il faut faire plus de cent kilomètres pour trouver des infrastructures comparables. « Des parcs il y en a un peu partout, mais peu qui soient aussi intergénérationnels », souligne François Roux. « Gageons que ça va faire des petits et en inspirer d'autres ». Une conseillère communale de Saint-Maurice était présente le jour de l'inauguration pour rencontrer les concepteurs du site. Le mois prochain, c'est au tour d'une délégation de Vissoie de venir reconnaître les lieux. Et la suite ? Il s'agira de faire vivre ce skate park et c'est notamment dans ce but que l'Association The Ent Riders a été créée. Mathieu Rouiller rêve, lui, d'une « Skate School », qui puisse réunir les jeunes autour de cette passion, en la rendant accessible à tous. « C'est une idée en gestation depuis 4-5 ans, mais qui est en passe de devenir réalité ! » Il a bon espoir de la voir aboutir d'ici l'été 2016.

Anne-Sylvie Mariéthoz



NATURE ET CULTURE

Au gré des événements proposés tout au long de l'année, le Musée de Bagnes questionne nos relations avec la nature, le territoire, le paysage. Un volet par saison.



des Musées, un rendez-vous très apprécié du public, qui collabore à sa conception. Puis ce sera au tour des photographes naturalistes du collectif Swiss Wildlife Photographers d'investir les cimaises de l'ancienne cure, pour quelques mois d'hiver. Enfin, le printemps 2016 sera l'occasion d'ouvrir les fenêtres pour un grand balayage thématique. L'exposition « Valaisan par nature ? » ira sonder les éléments – eau, air, terre – et jusqu'aux sources de l'âme valaisanne... « Nous voulons que le Musée soit un terrain de rencontre, où le visiteur est amené à s'interroger et à croiser ses impressions avec celles des spécialistes », résume l'anthropologue Mélanie Hugon-Duc.



A l'image de notre société, nos rapports avec la nature sont devenus plus complexes. On en veut, on en redemande, mais de quelle nature parle-t-on au juste? Celle, intacte et préservée, des réserves naturelles, ou celle, plus aménagée, que nous parcourons durant nos loisirs? Notamment dans cette région du val de Bagnes qui attire des gens du monde entier, fascinés par ses paysages. A tel point que cette contrée nichée au cœur des Alpes abrite à certains moments de l'année l'une des villes les plus animées de Suisse...

Autant de paradoxes qui interpellent. Le Musée de Bagnes a initié une réflexion sur le territoire et sur nos rapports avec lui, qui sera déclinée en différentes approches tout au long de l'année. L'artiste polonaise Kasia Klimpel a inauguré cette série cet été en proposant sa vision contemporaine, se référant tant à l'histoire qu'à la technologie moderne. En créant ses paysages fictifs, elle se joue de nos visions stéréotypées et de nos clichés culturels, répercutés par le World Wide Web. Suit en novembre l'événement festif de la Nuit



BULLETIN DE COMMANDE

« CE VALAIS QUI N'A PAS ÉTÉ ». Publication du Musée de Bagnes

Train pour le Cervin, villes-stations implantées sur les alpages, autoroute des cimes... De nombreux projets ont été imaginés pour le Valais, qui ne se sont pas toujours réalisés. En 2014, une exposition du Musée de Bagnes relatait les projets fous restés lettre morte. Elle mettait en scène une cinquantaine d'entre eux, que le livre reprend et commente, tout en poussant la réflexion. Si les Jeux olympiques ou l'autoroute du Rawyl avaient vu le jour, notre quotidien serait-il très différent? Bienvenue dans « Ce Valais qui n'a pas été », invitation à voyager dans une autre réalité.

Nom _____ Prénom _____ Adresse e-mail _____

Rue _____ NPA/Localité _____ Téléphone _____

Date _____ Signature _____

Je désire commander _____ exemplaire(s) de l'ouvrage au prix de CHF 39.–

Je désire que ma commande soit envoyée à domicile et je m'acquitterai des frais de port et d'emballage.

À RENVoyer À: Musée de Bagnes, rue de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, ou par e-mail à: musee@bagnes.ch

Carnets de photographes - le Musée de Bagnes expose le travail de huit photographes naturalistes

« Nous sommes un peu des braconniers de l'image. L'instinct est un peu le même, mais la finalité est différente », déclare Bertrand Gabbud, en évoquant sa passion. « A mesure qu'on avance, on découvre de nouvelles choses et on se lance de nouveaux défis. On passe de plus en plus de temps dans la nature, pour provoquer la chance... ». A l'instar du chasseur de gibier qui se fond dans le décor pour guetter sa proie, le chasseur d'image traque sa cible avec une infinie patience. « l'aime me fondre dans le milieu pour établir une relation paisible avec mon sujet », confirme Thierry Chatagny. C'est par cette forme de « communion avec la nature » qu'il parvient à en révéler « l'intimité et la saisissante beauté ».

Le collectif Swiss Wildlife Photographers réunit huit photographes mus par une même passion, venus de toute la Suisse romande: Jean-Daniel Borgeaud, Olivier Born, Thierry Chatagny, Eric Mariéthoz, Stéphane Mettaz, Bernard Schouwey, ainsi que les Bagnards Stéphane Bruchez et Bertrand Gabbud. Tous membres de l'Association suisse des photographes naturalistes, ils ont créé leur groupe autour d'un intérêt commun, la faune de montagne, qui les rapproche en particulier. « Hormis Olivier Born, nous sommes tous des amateurs, mais au sens « amoureux » du terme », précise Bertrand Gabbud.

Le collectif a déjà eu l'occasion de participer à plusieurs rendez-vous internationaux comme le festival de photo animalière de Montier-en-Der ou celui d'Image & Neige à Cluses (F). Dès novembre, les huit photographes présentent un panorama de leurs travaux au Musée de Bagnes.



L'exposition « Carnets de photographes » est visible au **Musée de Bagnes** (Chemin de l'Eglise 13, Le Châble) **du 29 novembre 2015 au 17 janvier 2016**.

Ouvert du mercredi au dimanche, de 14 à 18 h.

Projections et visites commentées les vendredis 11 décembre (Oiseaux au bain/Braconne) et 8 janvier (La chouette aux yeux d'or / Rencontres d'altitude).

www.museedebagnes.ch



> **NUIT VALAISANNE DES MUSÉES**
7 NOVEMBRE 2015
PROGRAMME DU MUSÉE DE BAGNES

PAYSAGES...

C'est en passe de devenir une tradition ! Cette année encore, le Musée de Bagnes est parti à la rencontre de la population pour faire le plein d'idées en vue de la Nuit des Musées. Il a tendu son micro lors du marché de la mi-été à Fionnay et plus de 20 personnes ont joué le jeu, en confiant leur perception du paysage. Sérénité, solitude, rêve, familiarité ou exotisme... les émotions défilent quand ils songent au paysage. Des images très personnelles, qui renvoient souvent à un vécu, une expérience intime, réelle ou fantasmée. La montagne est souvent nommée, celle que l'on aperçoit de sa fenêtre, celle où l'on a vécu des moments marquants: Ruinette, Catogne, Grand Combin... autant de lieux autant d'histoires!

Parmi ces témoignages, le Musée de Bagnes a retenu six options pour concevoir son exposition. Il présentera, le temps d'une nuit, six facettes du paysage, où se mêlent la nature et la culture, la vie et le souvenir, le quotidien comme l'extraordinaire, le silence et le bruit.

SORTEZ DU CADRE...

...pour vivre une soirée dont l'horizon commence dans les carnets de croquis, se poursuit en musique panoramique et se prolonge avec des panoramas viticoles à déguster en rouge et blanc.

PROGRAMME

18 h - 22 h

> Entrée libre

18 h - 22 h

> Dégustation de vins issus de paysages différents par Ilona Thétaz

> Musique originale de Thierry Epiney inspirée par les paysages bagnards

> Autoportrait exotique

18 h - 20 h

> « Le Chant de la mer », film pour enfants

18 h 30 - 20 h 30

> Ateliers sur le paysage dans les carnets de voyage, Matthieu Berthod, illustrateur

19 h

> Extraits de Tri(p)-Color et autres films, présentés par Nicolas Falquet

CONSEIL COMMUNAL EXTRA-MUROS À VERSEGÈRES

Près de 150 villageois ont fait le déplacement le 25 août dernier pour rencontrer les autorités communales à Versegères. La présentation a été suivie de nombreuses questions. L'apéritif était offert par la Jeunesse de Versegères et l'Association du four banal.



Le conseiller communal Patrick Bruchez présente les architectes Juan Madrinan (à d.) et François Dulon, de l'atelier March SA.

«C'est la huitième fois que nous partons à la rencontre de la population et une fois de plus, nous jouons à guichets fermés», s'est réjoui le président Eloi Rossier, en accueillant les citoyens de Versegères dans la salle de l'école. Comme de coutume, il a passé en revue les investissements réalisés dans le village durant des cinq dernières années. Les postes «eaux» et «travaux publics» ressortent en particulier, représentant chacun plus de 2 millions de francs. Plusieurs places, fontaines, rues et chemins ont en effet été rénovés, de même que les égouts et conduits souterrains. Quant aux investissements envisagés, ils porteront surtout sur des travaux d'entretien courant, dont l'ampleur doit encore être définie. «Au plus tard pour décembre 2015, quand les budgets seront présentés au Conseil général pour validation», a précisé Eloi Rossier.

UNE NOUVELLE ÉCOLE POUR LA RENTRÉE 2018

Le projet de la nouvelle école a été le sujet le plus abondamment commenté au cours de cette soirée. Patrick Bruchez, le conseiller communal en charge du dossier, a brièvement rappelé le contexte: la nécessité de regrouper les classes, tout en gardant une école à taille humaine, a abouti au concept des 3 V: Verbier, Villette, Versegères. Deux représentants du bureau MARCH SA, lauréat du concours d'architecture, ont ensuite exposé le projet, devisé à 18 150 000 francs. «Si tout se déroule selon le calendrier prévu, le chantier pourrait débuter en été 2016 pour durer environ deux ans», a indiqué Patrick Bruchez. Le nouveau centre scolaire doit

comprendre deux corps de bâtiments articulés de part et d'autre d'un spacieux préau. Par souci de les intégrer dans le village, les architectes ont fait ce choix de «fragmenter les volumes» et de recourir au bois local, complété par des structures en béton.

SÉCURITÉ, PARCAGE ET VIE ASSOCIATIVE AU CENTRE DU DÉBAT

Les bâtiments projetés doivent être dotés d'un toit plat, ce qui rompt avec la norme habituelle, ont regretté certains. Mais les recommandations actuelles demandent la mise à disposition d'une superficie de 500 m² de terrain par classe, ont expliqué les architectes. Ce qui représente quasiment

l'équivalent d'une maison. «L'option du toit à deux pans aurait impliqué une grande perte d'espace, obligeant à construire en hauteur, avec un impact beaucoup plus important pour le village», ont-ils justifié. Or le nouveau centre scolaire ne doit pas seulement accueillir les classes primaires, mais aussi une salle de gymnastique, une structure de crèche/UAPE, une salle villageoise, ainsi qu'un parking souterrain, transformable en abri de protection civile.

Les questions du public ont principalement porté sur trois points: la sécurité des accès au centre scolaire, les solutions de parcage et la taille de la salle villageoise, sa modularité et son équipement. Cet espace sera muni de sa propre cuisine et d'une entrée indépendante, ont indiqué les architectes. Si les 70 m² prévus pour cette salle devaient s'avérer insuffisants à l'occasion, les associations auront la possibilité d'investir le préau, le réfectoire de l'UAPE ou encore celui de l'école (320 m²). Sur les questions du parcage et de la circulation, la réflexion devra se poursuivre en tenant compte des préoccupations émises par les citoyens. Différentes solutions sont à l'étude pour garantir la sécurité des écoliers. «Quelle que soit la piste retenue (ralentissement du trafic, passage sur ou sous voie), elle devra se faire en concertation avec le canton», a précisé le président Eloi Rossier.

SENTIER PÉDESTRE DES RIVES DE LA DRANSE

En conclusion, le conseiller Jean-Daniel Gay-des-Combes, a exposé le projet de l'aménagement des rives de la Dranse, qui date du début de la législature et a trouvé son aboutissement. Ce chemin «sans barrières» permet désormais à tout un chacun de longer le cours d'eau du haut au bas de la vallée, sans quasiment jamais devoir côtoyer le trafic motorisé.

Anne-Sylvie Mariéthoz



À TABLE ENSEMBLE!



Le premier repas du 7 septembre s'est révélé un vrai succès, si l'on en croit Corine Guex: « une journée fantastique », résume la responsable de l'Association Le Lien. La trentaine de

participants ont apprécié le repas convivial, comme les jeux et discussions qui se sont poursuivis jusqu'en fin d'après-midi. La grande majorité s'est donc réinscrite pour la prochaine date, **la choucroute du lundi 2 novembre, à l'Espace Saint-Marc au Châble.**

Le Lien livre toute l'année des repas à domicile et le principe fonctionne bien, avec un bon effectif de bénévoles, indique Corine Guex. Mais il s'agit d'un service individuel. Or cette génération souhaite davantage d'espaces de rencontre, comme beaucoup l'ont exprimé l'an passé lors de l'enquête menée par pro Senectute. Les retraités de la vallée sont passablement actifs, mais ils voudraient aussi avoir l'opportunité « de se retrouver en prenant le temps, pas forcément autour d'une activité », souligne Stéphane Michellod, chef du Service de la population.

Les repas communautaires viennent justement combler cette brèche. « Ils sont organisés par

un comité de six personnes bénéficiant du soutien de la commune, de Pro Senectute et de la Paroisse », précise Corine Guex. Un groupe de vingt-cinq bénévoles est également à disposition pour assurer le transport et l'accueil lors de ces journées. Vu la réaction favorable, le nombre de rencontres va être porté à cinq l'an prochain (en février, avril, juin, septembre et novembre, toujours le lundi). Les dates précises seront communiquées par le biais des services médicaux, d'affiches dans les commerces et d'annonces dans la presse.

Ces repas sont ouverts à tous les 65 ans et plus, pour le prix de CHF 25.- (prix approximatif).

INSCRIPTION PAR MAIL

atable.ensemble@gmail.com

OU PAR TÉLÉPHONE

Office du tourisme 027 775 38 70

COURS D'APPUI POUR LES APPRENTIS

La commune de Bagnes propose des cours d'appuis individuels à ses apprentis en difficulté. L'inscription coûte CHF 50.- par année, le reste des frais étant pris en charge par la commune, subventionnée par le canton. Quelles sont les conditions d'admission? L'offre est ouverte à tous les apprentis domiciliés sur la commune de Bagnes. « Hormis les frais d'inscription, la seule chose que nous demandons aux participants, c'est être respectueux de l'engagement pris », indique Aude Michellod, coordinatrice.

Aude Michellod reçoit les jeunes qui sollicitent une aide et analyse avec eux les problèmes rencontrés. Si nécessaire, elle les met en contact avec un professeur et assure le suivi des dossiers. Vingt-six personnes étaient inscrites l'an passé, les mathématiques étant parmi les branches les plus demandées avec la comptabilité, déclare la coordinatrice. Mais les difficultés sont parfois moins d'ordre scolaire qu'organisationnel ou linguistique. « Les jeunes qui quittent les bancs de l'école doivent faire face à un changement radical de leur emploi du temps. Or certains peinent à trouver un rythme et une méthode de travail, tandis que d'autres sont en pleine phase d'intégration et sont freinés par

des problèmes de langue. Nous pouvons aussi les coacher dans ces cas-là », précise Aude Michellod.

« La commission d'apprentissage est en contact avec les responsables des classes d'appui du cycle d'orientation, afin d'assurer le meilleur suivi possible », relève la coordinatrice. L'objectif étant « d'éviter tout décrochage ». Dès la rentrée 2014, tous les apprentis de première année et les patrons ont reçu un courrier pour leur rappeler l'existence de la commission d'apprentissage et l'offre de cours d'appui. « Le but à plus long terme est d'assurer un suivi régulier de l'ensemble des apprentis de la commune et de visiter régulièrement les jeunes et les entreprises formatrices », indique Aude Michellod.

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Aude Michellod, Versegères, 079 257 65 13
Appui-apprentis@bagnes.ch (avec majuscule !)

Les personnes intéressées à donner des cours, peuvent s'annoncer également chez la coordinatrice. Sont principalement demandées les branches: trigonométrie, algèbre et physique.



Les crèches communales de Verbier et Montagnier ont encore quelques places d'accueil disponibles.

Bienvenue pour une demi-journée ou une journée aux enfants de 18 mois à 4 ans.

> **Mayen des Crouës Verbier**
027 777 12 66

> **Moussailons, Montagnier**
027 776 14 11

VERBIER, CAPITALE DU VTT



Maxime Chapuis, vainqueur des championnats suisse de VTT de descente

Les 28-29-30 août derniers, Verbier accueillait non seulement la 3^e manche de la coupe Suisse de VTT de descente IXS, mais également les championnats suisses de cette même discipline. Ce n'est pas la première fois qu'un tel événement se déroule à Verbier, devenue une des références européennes en matière de VTT. En effet, la

station a une longue histoire avec le vélo puisqu'elle a déjà organisé des manches de la coupe d'Europe de downhill en 2007, 2008 et 2009. Après cinq ans de pause, cette édition a été un succès avec plus de 300 participants inscrits et une météo radieuse tout au long du week-end. Longue de 2,2 kilomètres, la piste, qui démarre à

plus de 2000 mètres pour se terminer à Médran, 550 mètres plus bas, offrait un véritable challenge pour tous les compétiteurs, tant physiquement que techniquement.

Au final c'est Maxime Chapuis, ambassadeur du Bikepark, qui l'emporte en 4 min 01 avec plus de 2 secondes d'avance sur son adversaire le plus proche, l'ancien champion de Suisse Nick Beer. Basil Weber, le plus rapide lors des qualifications du samedi, complète le podium.

Avec cette performance, Max s'offre non seulement la coupe mais également le championnat dans la foulée. Il ramène ainsi le maillot de champion suisse en terres romandes, après neuf ans de domination alémanique. « C'est toujours un plaisir de courir à Verbier », nous confie le vainqueur, « le décor est magnifique, la piste est vraiment technique et très rapide. Après une saison compliquée, gagner mes premiers championnats suisses élite ici, devant mes amis et ma famille, c'était incroyable, l'ambiance était folle. »

Verbier a également largement souri aux coureurs locaux dans toutes les catégories puisque Jérôme Caroli entre dans le Top 10 en élite, Loris Michellod s'offre la victoire chez les juniors U17, et Fabrice Tirefort, responsable du Bikepark et fervent défenseur du VTT dans le val de Bagnes, gagne en catégorie Master. Chez les filles, Emilie Siegenthaler s'impose aisément, conservant ainsi son titre de championne suisse.

Yann Guigoz

Swiss Epic

Après seulement deux semaines de répit, la station bagnarde était de nouveau le théâtre d'une compétition de VTT incontournable : la Perskindol Swiss Epic ! Reliant Verbier à Zermatt en six jours, cette course marathon par équipe est un vrai défi pour tous les athlètes avec plus de 400 kilomètres et 15 000 mètres de dénivelé répartis sur six jours de course.

Ludo May, ambassadeur de Verbier et vététiste de renom, a pris part à l'événement aux côtés de Fabrice Tirefort, responsable du bikepark et fraîchement couronné champion suisse de descente Master, dans la version « Flow » de l'événement. Cette version, plus allégée, fait la part belle à la descente, avec plus de 4000 mètres de dénivelé négatif par jour, contre seulement 1200 mètres de positif.

« C'est un véritable plaisir de voir des athlètes de renommée internationale, tels que Cadel Evans, légende du Tour de France, poser leurs crampons à Verbier », explique Ludovic. « La Swiss Epic

attire des gens du monde entier qui tous apprécient leur séjour dans le val de Bagnes. »

La course emprunte certains des plus beaux et exclusifs sentiers valaisans, comme le souligne Ludo : « Même en habitant en Valais, j'ai découvert chaque jour de nouveaux sentiers incroyables. La course en équipe était une expérience inédite

pour moi, partager chaque instant avec un ami crée une complicité précieuse, tant dans les moments difficiles en montée que dans l'adrénaline des descentes. »

Au final, le duo bagnard se classera à une belle 14^e place en catégorie Flow, remportée par l'équipe World Of MTB.

Yann Guigoz

Ludo May s'offre un « wheeling » durant la Swiss Epic



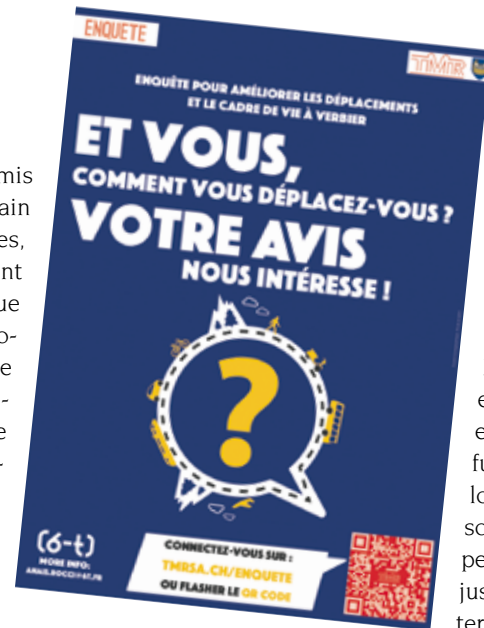
ET VOUS, COMMENT VOUS DÉPLACEZ-VOUS ?

Votre avis nous intéresse !

Transports Martigny et Régions (TMR SA) a entrepris une enquête de grande ampleur, en partenariat avec la commune de Bagnes et Car-Postal. Il s'agit de mieux cerner le profil des différentes personnes circulant dans la vallée, notamment en direction de Verbier. Quel moyen de locomotion privilégient-elles et pour quelles raisons ? Connaissent-elles toutes les alternatives ? Enfin, comment perçoivent-elles l'offre et les développements envisagés ? Telles sont en substance les questions adressées au public en 3 langues (français, allemand et anglais).

Thème fondamental pour le développement de la station de Verbier, la mobilité a déjà fait l'objet d'une étude globale en 2014, dont les résultats peuvent être consultés sur le site internet de TMR (>Grand public >Résultats d'enquête).

« Cette analyse a permis d'établir un certain nombre d'hypothèses, qu'il s'agit maintenant de vérifier », indique Mabilia Ricci, collaboratrice de TMR. Cette nouvelle enquête initiée début 2015, vise donc à sonder directement les usagers, en s'efforçant de toucher les différents groupes cible. Elle ne se focalise pas seulement sur la haute saison, mais s'étend sur toute l'année, pour cerner trois périodes définies : les temps forts de l'été et de l'hiver, ainsi que les



moments plus creux de l'entre-saison.

« Lancée en avril 2015, l'enquête a plutôt bien progressé jusqu'ici », relève l'aménagiste Magali Moreillon. Elle salue les efforts des différents partenaires et acteurs touristiques pour diffuser l'information. « Nous voulons inciter le maximum de personnes à donner leur avis. On peut participer au sondage jusqu'à trois fois. Plus nous récolterons de données, mieux nous connaîtrons les besoins et pourrions trouver des pistes pour y répondre », souligne l'aménagiste.

Anne-Sylvie Mariéthoz

PROJET « DERNIER KILOMÈTRE »

« L'accès en voiture à la station de Verbier conduit à des comportements marqués par l'automobilité », relevait une étude de 2014 (commanditée par les TMR et Landolt & cie). Faute d'alternative satisfaisante pour parcourir le dernier tronçon jusqu'à destination – le fameux « dernier kilomètre » – les usagers vont automatiquement privilégier le véhicule privé. Cette question du « dernier kilomètre » dicte effectivement les pratiques de mobilité, que ce soit pour accéder à la station ou pour se déplacer entre le centre et la périphérie. Or cet usage intensif de la voiture génère des phénomènes de congestion nuisant à la qualité de vie dans la station, avec des impacts négatifs s'étendant même jusqu'au Châble. A terme, c'est l'attractivité de la région qui s'en trouve compromise.

Parallèlement à l'enquête mobilité en cours, TMR souhaite donc mener une étude axée sur la question du « dernier kilomètre », en partenariat avec le canton du Valais et la commune de Bagnes. Concrètement, il s'agit de proposer une offre complémentaire du réseau de bus répondant au mieux aux attentes des usagers. Dans un deuxième temps, TMR SA envisage également d'étendre cette étude aux Mayens de Bruson.



DÉCOUVRIR LA LUDOTHÈQUE : Nouveaux horaires et nouveaux jeux



La ludothèque a redémarré, en même temps que la rentrée scolaire. Elle est ouverte **les mercredis et vendredis de 16 h à 18 h 30** lorsque les enfants vont à l'école (fermée lors des congés et des vacances scolaires). De plus, **tous les premiers vendredis du mois dès**

14 h 30, les petits sont accueillis à la ludothèque, accompagnés de leur gardien(ne) du jour (parents, grands-parents, nounou) pour partager un moment de jeu.

Toute personne, adulte ou étudiant, qui a envie de participer à la vie de la ludothèque, de manière régulière ou plus occasionnelle, est invitée à prendre contact. Ceux et celles qui souhaiteraient s'investir davantage ont la possibilité de suivre une formation de ludothécaire. Elle débute fin 2015, pour une durée de six mois (+/- cinq week-ends).

**N'hésitez pas à contacter la responsable !
027 776 53 06 ou 079 692 21 30.**

CHAMPIONNAT SUISSE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Du 29 au 31 mai dernier, le Châble a accueilli le championnat suisse des jeunes sapeurs-pompiers pour sa douzième édition. Soleil, raclette et public étaient au rendez-vous.

« Vos équipes ont de la chance de vous avoir. Ce que vous avez accompli là c'est exceptionnel! », a commenté le capitaine Pierre-Alain Scherly, membre du comité central de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers, à l'heure de remettre les médailles aux valeureux concurrents de ce week-end de championnat. A l'instar d'autres observateurs, il a estimé que le niveau des jeunes athlètes avait beaucoup évolué au cours de ces dernières années.

Du côté des hôtes locaux, les jeunes sapeurs-pompiers valaisans et leurs aînés se sont beaucoup engagés dans l'accueil, le montage/démontage du

parcours, le service et l'accompagnement des visiteurs. La manifestation a été considérée comme très réussie, tant par les participants que par les organisateurs. Le chef de service de la sécurité, Louis-Ernest Sidoli s'est dit très content « d'avoir fait découvrir le val de Bagnes aux jeunes sapeurs-pompiers de toute la Suisse » et ce, malgré un programme du week-end plutôt chargé! Pas moins de 350 jeunes et leurs accompagnants sont venus au Châble au cours de ces journées, et ils ont été régulièrement encouragés par un public d'environ 700 personnes.

Anne-Sylvie Mariéthoz



> AGENDA

> **FÊTES PATRONALES**
28 novembre > de la Saint-André > Sarreyer
26 décembre > de la Saint-Etienne > Montagnier

> **20 ANS DE LA GUGGEN**
7 novembre
Le Châble > Espace Saint-Marc

> **LOTOS**
24 octobre > Hospitaliers et hospitalières de Lourdes
Le Châble, Espace Saint-Marc
31 octobre > Ski-club
Le Châble, Espace Saint-Marc
8 novembre > Société La Belle Boule de Bruson
Le Châble, Espace Saint-Marc
28 novembre > Société de chant la Gentiane
Le Châble, Espace Saint-Marc
5 décembre > FC Bagnes
Le Châble, Espace Saint-Marc

> **BALS**
21 novembre > Bal des 20 ans
Le Châble, Espace Saint-Marc
28 novembre > Bal des 25 ans
Le Châble, Espace Saint-Marc

> **CONCERTS**
21 novembre > Concert des Cœurs Unis,
avec La Coralina di Gnosca (Tessin)
Lourtier, Salle polyvalente
21 novembre > Concert du Chœur Blue Note,
en faveur des Pinceaux Magiques
Bruson, Salle polyvalente, 20 h
12 et 20 décembre > Concert de Noël
Eglise du Châble

IMPRESSUM

Tirage à 3800 exemplaires
Parution 4 fois par an
Journal d'information de l'administration communale de Bagnes
Rédacteurs de cette édition :
Anne-Sylvie Mariéthoz, Sophie Dorsaz, Yann Guigoz,
Charly Veuthey
Responsable de la publication :
Groupe presse et information
Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble
Concept et réalisation graphique :
www.laligne.ch
Impression :
Publprint, Verbier
Imprimé sur papier FSC respectant l'environnement